

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03065 Numéro SIREN : 522 202 415 Nom ou dénomination : FOND & MAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2019 sous le numéro de dépôt B2019/008846

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/008846**
n°de gestion : **2014B03065**
n°SIREN : **522 202 415 RCS Lyon**

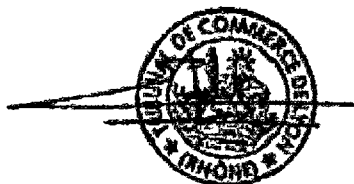
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 19/03/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

FOND & MAT - Société par actions simplifiée
101 Route de Saint Genis L'argentière 69610 Sainte-foy-l'argentiére -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5226909

"FOND & MAT"

Société par Actions Simplifiée au capital de 15 000 euros

Siège social :

SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE (69610) 101, Route de Saint Genis l'Argentière
522 202 415 RCS LYON

COMPTES ANNUELS**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018**

Copie certifiée conforme par le Président



Désignation de l'entreprise		SAS FOND ET MAT				Neant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		5147 RTE DE ST GENIS 69610 STE FOY L ARGENTIERE					
Numéro SIRET *		5 2 2 2 0 2 4 1 5 0 0 0 2 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	

				Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 1 8		Exercice N-1 clos le 3 0 0 9 2 0 1 7	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial * incorporelles { Autres *	010	012				
		014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	757 372	220 174	537 197	47 487
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 040		1 040	
	Total I (5)	044	048	758 412	220 174	538 237	47 487
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	070	335 915		335 915	761 520
		072	074	620 227		620 227	18 205
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	659 613		659 613	452 427
	Charges constatées d'avance *	092	094	2 374		2 374	45 083
	Total II	096	098	1 618 129		1 618 129	1 277 235
	Total général (I+II)	110	112	2 376 540	220 174	2 156 366	1 324 722
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		15 000		15 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		1 500		1 500	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		475 292		338 036	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		320 570		287 256	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		812 362		641 792	
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		406 969			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		390 850		642 270	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169)	172		536 185		40 661	
	Produits constatés d'avance	174		10 000			
	Total III	176		1 344 004		682 930	
Total général (I + II + III)				180		2 156 366	1 324 722
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		293 583	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		703 425	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		91 845	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS FOND ET MAT		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 0 0 9 2 0 1 8		13 0 0 9 2 0 1 7					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	biens	et livraisons intracommunautaires	215		214							
				217		218	2 432 913	1 849 955					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222								
	Production immobilisée *				224								
	Subventions d'exploitation reçues				226								
	Autres produits				230	4		22 690					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	2 432 916	1 872 644					
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234							
Variation de stock (marchandises) *					236								
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238								
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240								
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	1 945 739	1 615 690						
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle (CFE et CVAE) *)		243	331	244	1 851	2 227					
Rémunérations du personnel *					250	26 592							
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	6 686							
Dotations aux amortissements *					254	180 396	49 997						
Dotations aux provisions					256								
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259										
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260										
Total des charges d'exploitation (II)					264	2 161 267	1 667 917						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	271 650	204 727						
RÉSULTAT CHARGES D'IMPÔT	Produits financiers				280								
	Produits exceptionnels				290	91 845	102 500						
	Charges financières				294	10 646	2 184						
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347									
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				17 787					
	Impôts sur les bénéfices *				306								
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	320 570	287 256					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	320 570	314						
Régime des entreprises	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles *				322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324								
	Divers : dont intérêts excédentaires des titres de créance		247										
	Part de loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				249								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
	Deductions	Entreprise nouvelles (44 septies)		986									
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)			981										
ZFA (art 44 septies)			345										
Zone franche urbaine (44 octies et octies A)			987										
Jeune entreprise innovante (44 septies A)			989										
Zones de revitalisation	Zones de revitalisation de la défense (44 septies A)		127										
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 quinquies)		991										
	Créance due au report en arrière du déficit		346										
	Zones de revitalisation rurales (44 septies A)		138										
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 septies A)		990										
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"					655	446 482		350	446 482				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1			352		354	125 912		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises LS seulement)								356					
Déficits antérieurs reportables *						19 742				360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1			370		372	125 912		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS informatique

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 156 366.22 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 432 912.58 Euros et dégageant un bénéfice de 320 570.25 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	121 037		644 404
Matériel de transport	2 000		57 981
TOTAL	123 037		702 385
Prêts, autres immobilisations financières			1 040
TOTAL			1 040
TOTAL GENERAL	123 037		703 425

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		67 550	697 891	697 891
Matériel de transport		501	59 480	59 480
TOTAL		68 051	757 372	757 372
Prêts, autres immobilisations financières			1 040	1 040
TOTAL			1 040	1 040
TOTAL GENERAL		68 051	758 412	758 412

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	73 550	174 627	35 762	212 415
Matériel de transport	2 000	5 769	10	7 759
TOTAL	75 550	180 396	35 772	220 174
TOTAL GENERAL	75 550	180 396	35 772	220 174

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus	174 627				
Matériel de transport	5 769				
TOTAL	180 396				
TOTAL GENERAL	180 396				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 040	1 040	
Autres créances clients	335 915	335 915	
Taxe sur la valeur ajoutée	22 078	22 078	
Débiteurs divers	598 149	598 149	
Charges constatées d'avance	2 374	2 374	
TOTAL	959 556	959 556	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	135	135		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	391 834	98 251	293 583	
Emprunts et dettes financières divers	15 000	15 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	390 850	390 850		
Personnel et comptes rattachés	9 539	9 539		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 857	3 857		
Taxe sur la valeur ajoutée	129 405	129 405		
Autres impôts taxes et assimilés	1 746	1 746		
Groupe et associés	390 246	390 246		
Autres dettes	1 392	1 392		
Produits constatés d'avance	10 000	10 000		
TOTAL	1 344 004	1 050 421	293 583	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	408 130			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 296			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	1 500			1 500

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	135
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 603
Dettes fiscales et sociales	11 367
Total	174 106

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 374
Total	2 374
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	10 000
Total	10 000

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	10 645	
Dont entreprises liées	9 895	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 550 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 550 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			11 997 056		11 997 056
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			2 604 483		2 604 483
- dotations de l'exercice			1 689 789		1 689 789
Total			4 294 272		4 294 272
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			2 537 678		2 537 678
- exercice			1 587 306		1 587 306
Total			4 124 984		4 124 984
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			1 939 507		1 939 507
- entre 1 et 5 ans			4 862 028		4 862 028
- à plus de 5 ans			423 097		423 097
Total			7 224 632		7 224 632
Valeur résiduelle					
- à un an au plus			27 210		27 210
- entre 1 et 5 ans			884 945		884 945
- à plus de 5 ans			230 425		230 425
Total			1 142 580		1 142 580

"FOND & MAT"

Société par Actions Simplifiée au capital de 15 000 euros

Siège social : SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE (69610) 101, Route de Saint Genis l'Argentière

522 202 415 RCS LYON

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOUmise AUX DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
ET APPROUVEE PAR ELLE LE 4 MARS 2019**

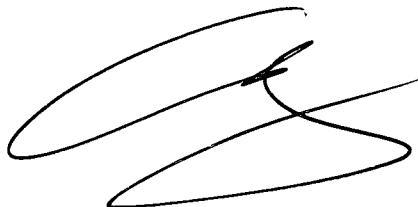
DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter, ainsi qu'il suit, le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 qui s'élève à TROIS CENT VINGT MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX euros VINGT-CINQ centimes, ci.....	320 570,25 €
- Prélèvement d'une somme de TROIS CENTS MILLE euros, ci	- 300 000,00 €
pour distribution à l'Associée unique d'un dividende de 200 euros par action, avec mise en paiement immédiate,	
- Le solde, soit VINGT MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX euros VINGT-CINQ centimes, ci	20 570,25 €
est affecté au compte « Autres réserves » dont le montant au 30 septembre 2018, ci.....	+ 475 292,00 €
se trouve ainsi porté à QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DEUX euros VINGT-CINQ centimes	+ 495 862,25 €

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, le montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts (sous réserve que les bénéficiaires remplissent les conditions requises) ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction ont été les suivants, en euros, étant rappelé que la société n'a émis qu'une seule catégorie d'actions :

<u>CLOTURE DE L'EXERCICE</u>	<u>DIVIDENDES</u>	<u>REVENUS DISTRIBUES</u>	
		éligibles à la réfaction	non éligibles à la réfaction
30 septembre 2017	150 000,00 €	-	150 000,00 €
30 septembre 2016	-	-	-
30 septembre 2015	-	-	-

**Pour extrait certifié conforme
par le Président**





CABINET Nicolas VIALlard

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lyon

Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Nicolas VIALlard
Expert-comptable Associé
Commissaire aux comptes

FOND & MAT

SAS au Capital de 15 000.00 EUROS

Siège Social : 5147 ROUTE DE SAINT GENIS

69610 SAINTE FOY L'ARGENTIERE

SIRET: 522 202 415 – APE 7732 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE DU 01.10.2017 AU 30.09.2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30 septembre 2018

A l'assemblée de la société FOND & MAT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FOND & MAT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.»

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévu par l'article D 441-4 du code de commerce, n'ont pas été fournis dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

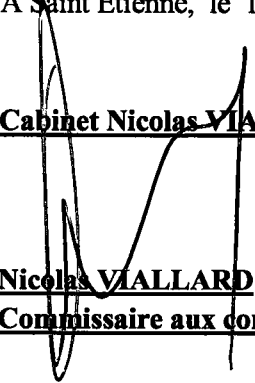
il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint Etienne, le 15 février 2019


Cabinet Nicolas VIALlard

Nicolas VIALlard
Commissaire aux comptes

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2018

Page 13

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS FOND ET MAT** Néant ☐

Adresse de l'entreprise **5147 RTE DE ST GENIS** **69610 STE FOY L ARGENTIERE**

Numéro SIRET * **5 2 2 2 0 2 4 1 5 0 0 0 2 5**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENOUVOIS

				Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 1 8	Exercice N-1 clos le 3 0 0 9 2 0 1 7
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	757 372	220 174
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 040	1 040
Total I (5)		044	048	758 412	220 174
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	335 915	335 915
	Autres * (3)	072	074	620 227	620 227
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	659 613	659 613
	Charges constatées d'avance *	092	094	2 374	2 374
Total II		096	098	1 618 129	1 618 129
Total général (I+II)		110	112	2 376 540	2 156 366
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		15 000	15 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		1 500	1 500
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	475 292	338 036
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		320 570	287 256
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		812 362	641 792
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		406 969	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		390 850	642 270
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	536 185	40 661
	Produits constatés d'avance	174		10 000	
	Total III	176		1 344 004	682 930
Total général (I + II + III)				180	2 156 366
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	293 583
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	703 425
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	91 845

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A des lois de l'impôt des sociétés)

Désignation de l'entreprise **SAS FOND ET MAT**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 1 8
Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 1 7
Néant

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	2 432 913	1 849 955
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	4	22 690
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	2 432 916	1 872 644
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)			242	1 945 739	1 615 690
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	331	244	1 851	2 227
	Rémunérations du personnel *				250	26 592	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	6 686	
	Dotations aux amortissements *				254	180 396	49 997
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259		262	4	3
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	2 161 267	1 667 917

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers	(III)	270	271 650	204 727
	Produits exceptionnels	(IV)	290	91 845	102 500
	Charges financières	(V)	294	10 646	2 184
	Charges exceptionnelles	(VI)	300	32 279	17 787
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306		
			310	320 570	287 256

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2

RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)				324		
	Divers*, dont intérêts d'associés	247		parts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers disponibles de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		

DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 series)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 series)	981		Jeune entreprise innovante (44 series A)	989		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 bis)	990	
	Déductibilité ZFA (art 44 bis)	345		Investissements outre-mer	344				
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655	446 482					

DÉFICITS	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	125 912
	Déficit de l'exercice reporté en amont (Entreprises IS seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables *	19 742 dont imputés sur le résultat			360	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	125 912

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 156 366.22 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 432 912.58 Euros et dégageant un bénéfice de 320 570.25 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	121 037		644 404
Matériel de transport	2 000		57 981
TOTAL	123 037		702 385
Prêts, autres immobilisations financières			1 040
TOTAL			1 040
TOTAL GENERAL	123 037		703 425

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		67 550	697 891	697 891
Matériel de transport		501	59 480	59 480
TOTAL		68 051	757 372	757 372
Prêts, autres immobilisations financières			1 040	1 040
TOTAL			1 040	1 040
TOTAL GENERAL		68 051	758 412	758 412

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	73 550	174 627	35 762	212 415
Matériel de transport	2 000	5 769	10	7 759
TOTAL	75 550	180 396	35 772	220 174
TOTAL GENERAL	75 550	180 396	35 772	220 174

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	174 627				
Matériel de transport	5 769				
TOTAL	180 396				
TOTAL GENERAL	180 396				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 040	1 040	
Autres créances clients	335 915	335 915	
Taxe sur la valeur ajoutée	22 078	22 078	
Débiteurs divers	598 149	598 149	
Charges constatées d'avance	2 374	2 374	
TOTAL	959 556	959 556	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	135	135		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	391 834	98 251	293 583	
Emprunts et dettes financières divers	15 000	15 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	390 850	390 850		
Personnel et comptes rattachés	9 539	9 539		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 857	3 857		
Taxe sur la valeur ajoutée	129 405	129 405		
Autres impôts taxes et assimilés	1 746	1 746		
Groupe et associés	390 246	390 246		
Autres dettes	1 392	1 392		
Produits constatés d'avance	10 000	10 000		
TOTAL	1 344 004	1 050 421	293 583	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	408 130			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 296			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	1 500			1 500

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	135
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 603
Dettes fiscales et sociales	11 367
Total	174 106

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 374
Total	2 374
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	10 000
Total	10 000

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	10 645	
Dont entreprises liées	9 895	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 550 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 550 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			11 997 056		11 997 056
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			2 604 483		2 604 483
- dotations de l'exercice			1 689 789		1 689 789
Total			4 294 272		4 294 272
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			2 537 678		2 537 678
- exercice			1 587 306		1 587 306
Total			4 124 984		4 124 984
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			1 939 507		1 939 507
- entre 1 et 5 ans			4 862 028		4 862 028
- à plus de 5 ans			423 097		423 097
Total			7 224 632		7 224 632
Valeur résiduelle					
- à un an au plus			27 210		27 210
- entre 1 et 5 ans			884 945		884 945
- à plus de 5 ans			230 425		230 425
Total			1 142 580		1 142 580